



VOLONTAIRES DANS LES EHPAD D'ILE DE FRANCE... suite

Les collègues volontaires apporteront leur aide dans les EHPAD les plus proches de leur domicile mais également dans ceux les plus en difficulté par le biais d'une convention de mise à disposition.

Nous dit-on la vérité sur la situation de ces établissements qui relèvent de 3 statuts public, privé, associatif ?? Pourquoi ce dispositif n'a-t-il pas été envisagé dans la région Grand-Est ??, pourtant il pourrait être organisé dans d'autres régions.

Le fonctionnaire volontaire dont **le temps de travail n'est pas fixé par la convention est placé sous l'autorité du directeur de l'établissement**. Si le collègue ne désire plus exercer cette mission, il aura un préavis de 5 jours. Pourtant, le MI avait clairement annoncé aucun délai pour stopper cette mission.

Ce que **FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MI** dénonce aujourd'hui, sans que ne soit remis en question le principe de solidarité, la manière dont les agents ont été informés ... anxigène (délai court sans connaître les modalités d'organisation de la mission, sans connaître les modalités de mise à disposition...).

Bref, une grande improvisation alors que les secrétaires généraux des préfectures d'Ile de France demandent le retour en présentiel des agents.

Où sont les promesses du **Plan Préfecture Nouvelle Génération** du renfort de la mission gestion crise de ce que nous avons demandé la création de viviers de volontaires encadrés par un projet de convention discuté avec les organisations syndicales ???

L'Administration n'a pas non plus tiré les conséquences de la gestion de crise de l'incendie de l'usine **LUBRIZOL à Rouen !!!** Ce que NOUS avons dénoncé en son temps manque de masques, d'équipements, une grande improvisation.....

Il faudra que l'Administration rende des comptes le moment venu !!!!